L’évaluation périodique des programmes d’études à l’Université McGill

Juillet 2007



CREPUQ
CONFÉRENCE DES RECTEURS
ET DES PRINCIPAUX
DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC

Numéro de publication : 2007.03
Dépôt légal – 3e trimestre 2007
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-89574-050-6

© Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec, 2007

AVANT-PROPOS

La Politique des établissements universitaires du Québec relative à l'évaluation périodique des programmes existants (ci-après désignée la **Politique**) a été adoptée dans une perspective d'imputabilité par le Conseil d'administration de la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec en 1991. Cette **Politique** confirme que chaque établissement est responsable de ses programmes d'études et qu'à ce titre, chacun s'est doté d'une politique d'évaluation qui satisfait à des conditions et à des normes minimales, reconnues adéquates et conformes aux exigences de qualité et de pertinence que la société québécoise rattache à la formation universitaire.

La création de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes (CVEP) est liée à l'adoption de cette politique cadre. Le mandat de la Commission est, en effet, de vérifier la conformité du contenu des politiques et des pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes avec le but, les étapes, les critères et les modalités d'évaluation établis en vertu de la **Politique**. La Commission jouit, pour ce faire, d'une autonomie pleine et entière : les recommandations qu'elle formule s'adressent à l'établissement concerné et elles ne sont assujetties à l'approbation d'aucune instance de la CREPUQ.

La Commission applique une procédure qui se déroule en trois temps : l'analyse de la documentation institutionnelle, l'examen de quelques dossiers complets d'évaluation de programmes sélectionnés en collaboration avec l'établissement qui accueille ensuite ses membres, et l'élaboration du rapport de vérification selon des modalités qui permettent de conserver le dialogue établi et d'assurer des suites à ses recommandations.

La Commission a déjà complété une première ronde de travaux qui l'a amenée à vérifier ainsi l'ensemble des politiques et des pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes. Le bilan de cette opération a conduit la CREPUQ à apporter des ajustements au libellé de la **Politique**, adoptés par son Conseil d'administration en septembre 2000.

À cette occasion, la Commission a élaboré un Guide d'accompagnement à la **Politique** et elle a remplacé ce document par un Guide d'application, au mois de mai 2004.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION 7

1. RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE 9

1.1 DÉROULEMENT DU PROCESSUS 9
L'autoévaluation 9
L'intervention des experts externes 10
Le Comité institutionnel 10
Le suivi 10
La diffusion des résultats 11
1.2 LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES 11

2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION 13

2.1 LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE 13
2.2 LA MISE EN APPLICATION DU PROCESSUS 15

RECOMMANDATIONS 19

CONCLUSION 21

Annexe I Membres de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes 23
Annexe II Liste des principaux documents consultés 25
Annexe III Déroulement de la visite de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes à l'Université McGill 27
Annexe IV Liste des rapports produits par la Commission de vérification de l'évaluation des programmes depuis 2001 29

INTRODUCTION

La Commission poursuit le deuxième cycle de ses travaux avec la vérification du processus d'évaluation périodique des programmes d'un quinzième établissement du système universitaire québécois, soit l'Université McGill.

La première partie du présent rapport résume le *McGill University Academic Program Review Process*, adopté par le Sénat de l'Université en octobre 2004.

Les modalités de mise en œuvre de cette politique d'évaluation périodique sont explicitées dans un guide d'évaluation à l'intention des facultés, *McGill University Program Review Process – Procedural Guidelines*, paru en octobre 2004 et révisé en septembre 2006.

La deuxième partie du rapport présente les observations de la Commission. Celles-ci s'appuient sur l'examen de la politique institutionnelle et du dossier d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences de l'agriculture, du programme de maîtrise en chirurgie buccale et maxillofaciale et des programmes en génie chimique (tous les niveaux).

Les observations de la Commission tiennent également compte des renseignements recueillis lors de la visite à l'Université McGill, qui a eu lieu le mardi 5 décembre 2006. À cette occasion, la Commission a rencontré la direction universitaire et des professeurs[1] qui ont participé au processus d'évaluation périodique à divers titres. Elle a également rencontré des étudiants des programmes évalués. La Commission a ainsi pu compléter son analyse et formuler quelques suggestions et recommandations susceptibles d'améliorer le processus d'évaluation périodique des programmes en vigueur dans l'établissement.

[1] Dans le présent rapport, le masculin est utilisé chaque fois qu'un terme désigne une fonction professionnelle, sans intention discriminatoire et uniquement pour alléger le texte.

1. RÉSUMÉ DE LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE[2]

Intitulée *McGill University Academic Program Review Process,* la politique de l'établissement a été adoptée par le Sénat en octobre 2004. Elle privilégie une approche par programme. Le cycle d'évaluation périodique y est de dix ans, mais il est prévu de réaliser simultanément la totalité des évaluations des programmes d'études offerts par l'Université sur une échéance de deux ou de trois ans.

Par ailleurs, la politique est assortie d'un guide d'évaluation s'adressant aux facultés, le *McGill University Program Review Process – Detailed Procedural Guidelines*, paru en octobre 2004 et révisé en septembre 2006.

1.1 DÉROULEMENT DU PROCESSUS

La mise en œuvre de la politique est placée sous la supervision du premier vice-principal exécutif adjoint (études et vie étudiante) (*Deputy Provost* (*Student Life and Learning*)) et de deux personnes-ressources de la planification académique (*Academic Planning*), en collaboration avec les doyens.

Chaque faculté est responsable de l'évaluation de ses programmes en mettant sur pied un comité facultaire, le *Faculty Review Group* (FRG), dont le mandat consiste à structurer et à coordonner tous les aspects de l'opération au sein de la faculté. Le FRG est présidé par une personne choisie par le doyen et comprend des professeurs sélectionnés par celui-ci en consultation avec les départements ou les comités concernés, et des étudiants nommés par les instances appropriées.

Le FRG établit le calendrier d'évaluation et détermine les regroupements de programmes qu'il convient d'effectuer, pour fins d'évaluation, au sein de la faculté, de même que l'orientation à donner à chaque opération selon le type de programmes et leurs aspects distinctifs.

L'AUTOÉVALUATION

L'autoévaluation est réalisée par un *Program Study Group* (PSG) qu'il revient au FRG de constituer, en consultation avec les unités académiques concernées, pour chaque dossier d'évaluation périodique. Le PSG doit être composé de professeurs et d'étudiants, dont un certain nombre sont directement concernés par le programme ou par l'un d'entre eux, lorsque le dossier en regroupe plusieurs.

Le PSG prépare un rapport d'autoévaluation (*Program Review Report*) en tenant compte des données institutionnelles et interuniversitaires mises à sa disposition. Au cours de ses travaux, il doit également consulter les professeurs, les étudiants, les chargés de cours et les diplômés, et considérer les programmes d'études offerts par des universités comparables à l'Université McGill.

Une fois son rapport complété, le PSG en résume les principaux éléments et le transmet au FRG. Ce dernier formule ses commentaires qu'il achemine avec le

[2] Depuis la visite de la Commission à l'Université McGill en décembre 2006, l'établissement a révisé sa politique et ses *Guidelines*.

rapport d'autoévaluation au doyen et au premier vice-principal exécutif adjoint (études et vie étudiante) (*Deputy Provost* (*Student Life and Learning*)) qui, à son tour, présente ensuite le rapport pour avis à l'*Academic Policy and Planning Committe* (APPC). Après avoir pris connaissance du rapport d'autoévaluation du PSG, l'APPC ajoute ses commentaires à ceux émis par le FRG.

Le PSG est invité à réagir aux commentaires formulés par les deux instances (FRG et APPC) ayant pris connaissance de son rapport.

L'INTERVENTION DES EXPERTS EXTERNES

La politique de l'Université McGill stipule que l'intervention des experts externes est généralement requise lors du processus d'évaluation périodique. Elle prévoit que l'évaluation externe puisse se tenir soit après que le rapport d'autoévaluation (*Program Review Document*) ait été complété soit avant que le processus ne débute.

Les experts externes sont sélectionnés par le FRG sur la base des propositions formulées par les unités concernées et avec l'approbation du doyen. L'APPC est responsable de donner son approbation finale au choix des experts externes. Ces derniers, grâce à leur expertise dans le champ d'étude du programme évalué et à l'indépendance de leur jugement, apportent légitimité et crédibilité au processus.

La politique de l'Université McGill stipule par ailleurs que le FRG puisse réaliser l'évaluation sans recourir aux experts externes si une justification appropriée est fournie et si l'APPC approuve une telle requête.

LE COMITÉ INSTITUTIONNEL

L'étude de la politique institutionnelle et les renseignements recueillis au cours de la visite amènent la Commission à considérer qu'à l'Université McGill, le rôle habituellement dévolu au Comité institutionnel est partagé entre deux instances, l'une facultaire, le *Faculty Review Group* (FRG), qui consiste en un comité *ad hoc* créé pour les fins de l'évaluation périodique, et l'autre, centrale, l'*Academic Policy and Planning Committee* (APPC), dont le mandat est beaucoup plus large que celui de l'évaluation périodique des programmes.

Selon le libellé de la politique, le FRG est responsable de préparer, de concert avec le doyen, les documents finals d'évaluation, un résumé et un plan d'action pour chaque dossier d'évaluation.

La Faculté approuve le rapport d'autoévaluation et le doyen le transmet, avec le plan d'action, au *Provost*. Le rapport final et le plan d'action sont ensuite présentés à l'APPC et au Sénat.

LE SUIVI

La politique prévoit que le plan d'action de chaque dossier d'évaluation soit pris en compte par les doyens et le *Provost* dans le cadre de la planification des activités d'une faculté, et que ce plan puisse influencer les orientations du processus de planification stratégique de l'Université. De plus, lorsque le cycle actuel d'évaluation périodique des programmes sera complété, le nouveau processus, en

vigueur à l'Université McGill depuis l'automne 2004, fera lui-même l'objet d'une évaluation. Un rapport à ce sujet sera présenté au Sénat.

LA DIFFUSION DES RÉSULTATS

La politique indique qu'au moment où les discussions sur la planification stratégique de l'Université sont complétées, les plans d'action sont rendus publics.

1.2 LES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Dans un tableau de concordance présenté en complément de la politique institutionnelle, l'établissement considère que les évaluations périodiques des programmes prennent en compte les critères de la **Politique** de la CREPUQ, et ce, tout en laissant une certaine initiative aux facultés dans la définition des critères d'évaluation.

2. OBSERVATIONS DE LA COMMISSION

2.1 LA POLITIQUE INSTITUTIONNELLE

La politique institutionnelle d'évaluation périodique des programmes*,* intitulée *McGill University Academic Program Review Proces*s, adoptée en octobre 2004, privilégie désormais une approche par programme et accorde une certaine latitude aux facultés. La Commission note que la principale particularité de la politique et du processus tient à ce que l'on prévoit une période de deux à trois ans pour réaliser l'évaluation de l'ensemble des programmes, et ce, tous les dix ans.

La Commission constate par ailleurs que la politique n'est pas complète en soi. En effet, le document *McGill University Academic Program Review Proces*s omet d'indiquer un certain nombre de points dont la plupart ne sont précisés que dans le *Detailed Procedural Guidelines*, un guide d'autoévaluation conçu à l'intention des facultés.

La politique institutionnelle ne précise pas les modalités d'évaluation dans le cas d'un programme en extension, en collaboration ou en réseau. Celles-ci sont plutôt contenues dans une annexe du guide indiquant que, dans le cas de ce type de programmes offerts par plus d'un établissement, l'évaluation se réalise dans le respect des modalités prévues au protocole d'entente.

En outre, mis à part un tableau de concordance entre la politique institutionnelle et la **Politique** de la CREPUQ, présenté en complément de la politique de l'Université McGill, la Commission remarque qu'aucun critère d'évaluation n'est indiqué dans le texte de la politique. La plupart des critères minimaux et des indicateurs exigés par la **Politique** sont plutôt inscrits dans le *Detailed Procedural Guidelines* sous forme de questions dont le rapport d'autoévaluation (*Program Review Document*) doit faire état. Toutefois, certains critères n'y sont pas inscrits, notamment celui de la pertinence sociale.

La Commission note également que la politique ne fait pas référence au contenu d'un dossier final d'évaluation périodique, contrairement au guide d'autoévaluation qui en indique la teneur (rapport d'autoévaluation *(Program Review Document),* rapport des experts externes, commentaires du *Faculty Review Group (FRG),* du doyen et de l'*Academic Policy and Planning Committee* (APPC)*,* et commentaires du *Program Study Group).*

En ce qui a trait à l'évaluation externe, la politique de l'Université McGill ne traite ni des critères de sélection des experts externes ni de la nature de leur mandat. Pour les connaître, il est nécessaire de se référer à un document annexé au guide.

Il en va de même de l'obligation pour les experts externes de visiter l'établissement. Seul ce même document annexé mentionne la nécessité de la visite des experts externes à l'établissement au cours de laquelle ils rencontrent des professeurs et des chargés de cours, des étudiants, des administrateurs ou toute autre personne qu'ils souhaiteraient rencontrer en vue de l'élaboration de leur rapport.

La Commission note aussi que la politique n'indique pas que des chargés de cours, des diplômés et des représentants socioéconomiques puissent faire partie du comité d'autoévaluation, le *Program Study Group*. Il y aurait lieu que l'établissement s'interroge sur la pertinence d'inclure des représentants de ces groupes au PSG.

Les dispositions prévues dans la politique institutionnelle et les renseignements recueillis lors de la visite de l'établissement conduisent la Commission à constater qu'à l'Université McGill, le rôle généralement dévolu à un Comité institutionnel est surtout rempli par l'APPC, mais que le FRG y contribue aussi.

Dans le *Guide d'application de la* ***Politique*** *de la CREPUQ,* il est écrit que : « dans la réalisation de son mandat, le Comité institutionnel doit faire une analyse critique du rapport d'autoévaluation et des avis des experts externes en tenant compte des commentaires formulés par les responsables du programme évalué ; présenter les forces et les faiblesses du programme ; et rédiger une synthèse des différents éléments du dossier et formuler des recommandations en vue de la prise de décision qui relève des autorités universitaires»[3]. Il conviendrait de s'assurer que la situation particulière qui existe à l'Université McGill ne contrevienne pas au rôle de synthèse et d'arbitrage que doit remplir le Comité institutionnel à la troisième étape du processus d'évaluation périodique.

La politique ne traite pas clairement des modalités de mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de l'évaluation périodique des programmes, de même que des modalités de suivi au plan d'action préparé par l'APPC, dont les doyens et le *Provost* sont chargés de tenir compte. La Commission suggère à l'Université McGill de rendre sa politique plus explicite à cet égard.

En ce qui concerne la diffusion des résultats de l'évaluation périodique, le texte de la politique ne mentionne que la diffusion du plan d'action sans en préciser les modalités. Il conviendrait que la politique institutionnelle indique, comme c'est le cas dans un tableau de concordance présenté en complément de la politique, que les résultats de l'évaluation périodique seront diffusés dans le Journal *McGill Reporter*. La Commission suggère également à l'Université de s'assurer de diffuser non seulement le plan d'action, mais aussi le résumé des résultats de l'évaluation (forces et faiblesses du programme, principales recommandations), selon les modalités qui en faciliteront l'accessibilité et la diffusion publique interne et externe, conformément aux exigences d'imputabilité des universités vis-à-vis de la société.

À la lumière des points présentés ci-dessus, la Commission invite l'Université McGill à apporter des corrections à sa politique d'évaluation périodique des programmes, de manière à ce que les éléments importants, notamment ceux relatifs aux critères d'évaluation et au mandat des experts externes, y figurent et que celle-ci soit complète en elle-même. La Commission est aussi d'avis qu'il conviendrait que l'Université ajuste le guide d'autoévaluation à la politique, en ce qui a trait notamment aux éléments cités ci-dessus, de même qu'à la nécessité que des représentants étudiants participent au processus d'évaluation périodique à titre de membres du PSG.

[3] *Guide d'application de la* ***Politique*** *de la CREPUQ relative à l'évaluation périodique des programmes existants,* CREPUQ, mai 2004, p. 20.

La Commission invite également l'établissement à mieux définir le rôle du Comité institutionnel et à s'assurer que le choix de confier ce rôle à deux instances ne contrevienne pas à la fonction de synthèse et d'arbitrage qui doit être exercée à la troisième étape du processus.

2.2 LA MISE EN APPLICATION DU PROCESSUS

En vue de la vérification de la mise en application de la politique institutionnelle de l'Université McGill, la Commission a examiné le contenu de trois dossiers d'évaluation périodique : ceux du baccalauréat en sciences de l'agriculture, de la maîtrise en chirurgie buccale et maxillofaciale et des programmes en génie chimique (tous les niveaux). Elle a également rencontré diverses personnes qui avaient participé à ces évaluations ou qui en étaient responsables.

Même si, à la lumière des documents examinés et des renseignements recueillis dans le cadre de la visite, la Commission n'a aucune raison de douter que le processus d'évaluation périodique est mené à l'Université McGill de façon sérieuse et efficace, force est de constater qu'aucun des dossiers n'avait encore franchi l'ensemble des étapes du processus de l'Université McGill au moment de la visite à l'établissement, à l'automne 2006.

À la lumière des dossiers examinés et des précisions obtenues de la direction de l'établissement, la Commission note que l'Université McGill a choisi de faire systématiquement appel à des experts externes qui ont visité l'établissement, bien que sa politique institutionnelle stipule que l'évaluation externe peut faire l'objet d'une dérogation si celle-ci est approuvée par l'APPC. L'Université tient ainsi compte de la fonction capitale des experts externes qui assure la légitimité et la crédibilité du processus d'évaluation périodique établi d'un commun accord par les universités québécoises.

Dans le cas des programmes à caractère professionnel faisant l'objet d'un agrément, la Commission rappelle que le recours aux évaluateurs provenant des instances d'agrément, à titre d'experts externes de l'évaluation périodique des programmes, n'est acceptable que dans la mesure où, tel qu'énoncé dans la **Politique** de la CREPUQ, les deux opérations sont rapprochées dans le temps, que les objectifs visés par celles-ci ne sont pas confondus et que toutes les exigences relatives à l'évaluation périodique sont adéquatement couvertes.

À partir de l'étude faite des dossiers d'évaluation et des renseignements recueillis au cours de la visite, la Commission signale quelques points qui mériteraient une attention particulière en vue d'améliorer la mise en application du processus.

<u>Consultation des étudiants et des diplômés</u>

Dans l'un des dossiers examinés, le *Program Study Group* (PSG) ne comportait aucun représentant étudiant, contrairement à ce que prévoit la politique institutionnelle. La Commission rappelle l'importance que les représentants étudiants participent au processus d'évaluation périodique à titre de membres du PSG. Selon les renseignements recueillis lors de la visite, les facultés ont tendance à se référer au guide d'autoévaluation (*Detailed Procedural Guidelines*) plutôt qu'à la politique (*McGill University Academic Program Review Process*). Or, le guide ne précise pas que le *Program Study Group* doit comporter un représentant étudiant.

De plus, la Commission invite l'Université McGill à systématiser la consultation auprès des étudiants lors de l'autoévaluation, de manière à recueillir un point de vue représentatif de l'ensemble des étudiants sur la pertinence et la qualité du programme évalué. Cette consultation peut être réalisée soit par voie de questionnaires soit dans le cadre de groupes de discussion.

Par ailleurs, la Commission déplore l'absence de consultation auprès des diplômés récents de l'Université McGill, et ce, dans les trois dossiers examinés. Elle rappelle à ce sujet qu'il serait nécessaire que les diplômés puissent exprimer leur avis sur la qualité et la pertinence de leur programme d'études, et ce, conformément à la politique institutionnelle et au *Guide d'application de la* ***Politique*** *de la CREPUQ*.

Rapport d'autoévaluation

Dans le *Detailed Procedural Guidelines* (guide d'autoévaluation), il est prévu que le rapport d'autoévaluation se présente sous une forme relativement brève (de six à dix pages). On peut se demander si le caractère succinct des rapports permet au PSG d'approfondir suffisamment les questions retenues parmi celles formulées dans le guide d'autoévaluation.

La Commission remarque aussi que la question de la consultation des parties prenantes au programme évalué n'est pas suffisamment documentée dans les dossiers d'évaluation reçus. Il conviendrait que le PSG annexe à son rapport copie des questionnaires et des canevas de groupes de discussion utilisés dans le cadre de la consultation, de manière à ce que les démarches suivies et la méthodologie employée soient clairement exposées.

Processus accéléré d'évaluation périodique

Le caractère inachevé des travaux d'évaluation périodique ne permet pas vraiment de porter un jugement sur le déroulement global du processus et sur la mise en application de la politique institutionnelle.

Dans l'état actuel des choses, la Commission ignore comment les commentaires des diverses instances s'ajoutent au rapport du PSG tout au long du processus et comment le PSG intègre l'ensemble des commentaires qui lui sont transmis : ceux du FRG, du doyen, s'il y a lieu, et de l'APPC.

La Commission n'a pu vérifier non plus les modalités de suivi au plan d'action, qui sera préparé par l'APPC, dont les doyens et le *Provost* sont chargés de tenir compte.

Selon la direction de l'établissement, la concentration dans le temps prévue par la politique institutionnelle et le grand nombre de programmes à évaluer à l'Université McGill engendrent une procédure d'évaluation périodique de nature particulière. La Commission en prend acte, mais se demande si cette procédure qui se déroule de façon accélérée n'a pas pour inconvénient la difficulté à mener à bien les consultations auprès de divers groupes et particulièrement auprès de ceux provenant de l'extérieur de l'Université (les diplômés et les représentants socioprofessionnels).

À la suite des témoignages recueillis lors de la visite de l'établissement, la Commission a été à même de constater que les membres des différents PSG et

FRG rencontrés ont souligné de façon unanime leur satisfaction à l'égard du nouveau processus d'évaluation périodique des programmes, leur appréciation de la procédure plus légère et plus rapide que l'ancienne, ainsi que de la marge de manœuvre plus grande accordée aux facultés. L'adhésion de la communauté universitaire représente certes un avantage de ce nouveau processus.

Quant à la faisabilité de réaliser le processus accéléré d'évaluation sur une période de deux à trois ans, la Commission n'est actuellement pas en mesure de se prononcer sur cette question.

Dans ce contexte, la Commission demande à l'Université McGill de lui faire parvenir copie du rapport sur le nouveau processus d'évaluation périodique des programmes qui sera transmis au Sénat de l'Université une fois l'actuel cycle complété, tel qu'indiqué dans la politique institutionnelle.

RECOMMANDATIONS

Sans limiter la portée des commentaires et des avis formulés précédemment, la Commission en retient un certain nombre à titre de recommandations. Celles-ci sont formulées dans la continuité du dialogue qui s'est établi avec l'Université McGill à l'occasion des travaux de la Commission et dans la perspective de l'enrichissement de son processus d'évaluation périodique des programmes.

En ce qui a trait à la politique institutionnelle, la Commission recommande à l'Université McGill :

- de s'assurer que tous les éléments importants, présentés dans la section 2.1, notamment ceux relatifs aux critères d'évaluation et au mandat des experts externes, figurent dans la politique;

- de s'assurer que les *Guidelines* (guide d'autoévaluation) soient ajustés à la politique, en ce qui a trait notamment aux éléments cités à la recommandation précédente, de même qu'à la nécessité que des représentants étudiants participent au processus d'évaluation périodique à titre de membres du PSG;

- de mieux définir le rôle du Comité institutionnel et de s'assurer que le choix de confier ce rôle à deux instances ne contrevienne pas à la fonction de synthèse et d'arbitrage qui doit être exercée à la troisième étape du processus.

En ce qui a trait aux pratiques d'évaluation, la Commission recommande à l'Université McGill :

- d'accorder une plus grande attention à la consultation réalisée auprès des différentes parties prenantes d'un programme faisant l'objet d'une évaluation périodique, qu'il s'agisse des étudiants ou des diplômés.

CONCLUSION

La Commission a examiné la politique institutionnelle d'évaluation périodique des programmes de l'Université McGill*,* intitulée *McGill University Academic Program Review Proce*ss, adoptée en octobre 2004. La Commission considère qu'elle est en bonne partie conforme au but et aux critères définis dans la **Politique** de la CREPUQ.

La Commission n'a toutefois pu vérifier complètement les pratiques institutionnelles d'évaluation périodique des programmes sur la base des trois dossiers d'évaluation qui ont été mis à sa disposition et n'a pu vraiment porter un jugement sur le déroulement global du processus et sur la mise en application de la politique de l'Université McGill. Elle a néanmoins signalé certains points qui mériteraient une attention particulière lors de la prochaine révision.

La Commission souhaite remercier monsieur Anthony C. Masi, vice-principal exécutif, de l'Université, monsieur Morton Mendelson, premier vice-principal exécutif adjoint (études et vie étudiante), madame Hélène Perrault, vice-principale exécutive adjointe (planification et budgets), et monsieur James Nemes, doyen par intérim, études supérieures et postdoctorales, pour leur accueil chaleureux lors du passage de ses membres à l'établissement.

La Commission tient également à remercier particulièrement monsieur Philip J. Smith, agent de planification académique et administrateur du processus de l'évaluation des programmes, pour la précieuse collaboration apportée au déroulement de ses travaux et pour l'aide à l'organisation de cette visite.

ANNEXE I MEMBRES DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Monsieur Vincent Lemieux, président

Monsieur John F. Harrod

Madame Louise Milot

Monsieur André Normandeau

Madame Gisèle Painchaud

Anciens membres

Monsieur Gilles Boulet	(1995 à 1997)
Madame Denyse L. Dagenais	(1999 à 2006)
Madame Thérèse Gouin-Décarie	(1991 à 1999)
Monsieur Claude Hamel	(1998 à 2004)
Monsieur Norman Henchey	(1999 à 2005)
Monsieur Maurice L'Abbé	(1991 à 1999)
Monsieur Marcel Lauzon	(1991 à 1995)
Monsieur Yves Martin	(1991 à 1995)
Monsieur Pierre Potvin	(1995 à 2001)
Monsieur Edward J. Stansbury	(1991 à 1999)
Monsieur Jean-Pierre Wallot	(1999 à 2006)

ANNEXE II LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS CONSULTÉS

Politique institutionnelle d'évaluation périodique des programmes de l'Université McGill, intitulée *McGill University Academic Program Review Process*, adoptée par le Sénat de l'établissement en octobre 2004.

Dossier d'évaluation périodique du programme de baccalauréat en sciences de l'agriculture, novembre 2006.

Dossier d'évaluation périodique du programme de maîtrise en chirurgie buccale et maxillofaciale, novembre 2006.

Dossier d'évaluation périodique des programmes en génie chimique (tous les niveaux), septembre 2006.

L'évaluation périodique des unités d'enseignement et de recherche de l'Université McGill, Rapport de la Commission de vérification de l'évaluation des programmes, décembre 1992, 30 p.

ANNEXE III DÉROULEMENT DE LA VISITE DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES À L'UNIVERSITÉ MCGILL

Le mardi 5 décembre 2006
Salle *Old McGill, Faculty Club*

8 h 30 **Rencontre avec des membres de la direction de l'établissement**
Morton J. Mendelson, premier vice-principal exécutif adjoint (études et vie étudiante)
Hélène Perrault, vice-principale exécutive adjointe (planification et budgets)
James Nemes, doyen par intérim, études supérieures et postdoctorales
Philip J. Smith, agent de planification académique et administrateur du processus de l'évaluation des programmes

9 h 15 **Rencontre avec des membres du Comité d'autoévaluation (*Program Study Group*) des programmes en génie chimique**
Richard Munz, président du Comité d'autoévaluation (*Program Study Group - PSG*)
Jim Clark, président du Comité de vérification de la Faculté (*Faculty Review Group - FRG*)
Dimitrios Berk, membre du Comité d'autoévaluation du programme (PSG)
Milan Maric, membre du Comité d'autoévaluation du programme (PSG)

10 h **Pause**

10 h 15 **Rencontre avec des étudiants des programmes de génie chimique**
Joëlle Juredini, étudiante à la maîtrise en génie chimique
Sébastien Bergeron, étudiant au doctorat en génie chimique
Dominic Sauvageau, étudiant au doctorat en génie chimique
Jason Gaudette, étudiant à la maîtrise en génie chimique
Jason Tavares, étudiant au doctorat en génie chimique
Zachary Storms, étudiant au baccalauréat en génie chimique

10 h 45 **Rencontre avec des membres du Comité d'autoévaluation (*Program Study Group*) du programme de maîtrise en chirurgie buccale et maxillofaciale**
James Lund, doyen de la Faculté de médecine dentaire
Timothy Head, président du Comité d'autoévaluation du programme (*Program Study Group - PSG*)
Marc McKee, président du Comité de vérification de la Faculté (*Faculty Review Group- FRG*)

11 h 30 **Séance de travail préliminaire de la Commission**

12 h **Repas sur place, salle Old Montréal**

Membres de la Commission
Anthony C. Masi, vice-principal exécutif
Morton J. Mendelson, premier vice-principal exécutif adjoint (études et vie étudiante)
Hélène Perrault, vice-principale exécutive adjointe (planification et budgets)
James Nemes, doyen par intérim, études supérieures et postdoctorales

Philip J. Smith, agent de planification académique et administrateur du processus de l'évaluation des programmes
Chandra Madramootoo, doyen de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement
James Lund, doyen de la Faculté de médecine dentaire
Christophe Pierre, doyen de la Faculté de génie

13 h 30 Rencontre avec des membres du Comité d'autoévaluation (*Program Study Group*) du programme de baccalauréat en sciences de l'agriculture
Chandra Madramootoo, doyen de la Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement
Katherine McClintock, membre du Comité d'autoévaluation (*Program Study Group - PSG*)
Katrine Stewart, membre du Comité d'autoévaluation (PSG)
William Hendershot, membre du Comité de vérification de la Faculté (*Faculty Review Group - FRG*)
Robert Bonnell, membre du Comité de vérification de la Faculté (FRG)
Kevin Wade, membre du Comité de vérification de la Faculté (FRG)

14 h 15 Rencontre avec des étudiants du programme de baccalauréat en sciences de l'agriculture
Jean-François Aumont, membre étudiant du *Program Study Group* (PSG)
Nandita Perumal, membre étudiante de l'*Academic Policy and Planning Committee* (APPC)

14 h 45 Rencontre avec des membres de l'*Academic Policy and Planning Committee* (APPC)
Donald Niven, professeur au département des sciences des ressources naturelles et membre de l'APPC
Sarah Stroud, professeur au département de philosophie et membre de l'APPC
Paul C. Holland, professeur au département de neurologie et neurochirurgie et membre de l'APPC

15 h 30 Séance de travail de la Commission

16 h Bilan de la journée avec des membres de la direction de l'établissement
Morton J. Mendelson, premier vice-principal exécutif adjoint (études et vie étudiante)
Hélène Perrault, vice-principale exécutive adjointe (planification et budgets)
James Nemes, doyen par intérim, études supérieures et postdoctorales
Philip J. Smith, agent de planification académique et administrateur du processus de l'évaluation des programmes

ANNEXE IV LISTE DES RAPPORTS PRODUITS PAR LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES DEPUIS 2001

Établissement concerné	**Dossiers examinés**[4]
Université de Montréal (janvier 2002)	Rapport d'évaluation du département de philosophie Rapport d'évaluation du département de mathématiques et statistique Rapport d'évaluation de l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information
Université Laval (avril 2002)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en architecture Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences géomatiques Rapport d'évaluation des programmes de premier, deuxième et troisième cycles en sociologie
Université Bishop's (février 2003)	Rapport d'évaluation du département d'histoire Rapport d'évaluation du département de physique
Université Concordia (mars 2003)	Rapport d'évaluation de l'École Mel Oppenheim en cinéma Rapport d'évaluation du département de psychologie Rapport d'évaluation du département des sciences de l'exercice
Université du Québec à Rimouski (septembre 2003)	Rapport d'évaluation des programmes de premier cycle en lettres Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en géographie Rapport d'évaluation du programme de maîtrise en océanographie
Université du Québec à Chicoutimi (décembre 2003)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en biologie Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences comptables Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en travail social
Institut national de la recherche scientifique (avril 2004)	Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en sciences de l'eau du Centre INRS-ETE (eau, terre, environnement)

[4] Dans le cas d'une unité d'enseignement et de recherche, d'un centre d'études ou d'une École, la Commission examine les modalités d'évaluation de tous les programmes qui font partie du dossier soumis.

Établissement concerné	**Dossiers examinés**[4]
Université de Sherbrooke (juillet 2004)	Rapport d'évaluation des programmes de la maîtrise et du doctorat en radiobiologie Rapport d'évaluation du programme de la maîtrise en gérontologie Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en droit
Université du Québec en Outaouais (décembre 2004)	Rapport d'évaluation du programme de la maîtrise en éducation Rapport d'évaluation du programme de la maîtrise en relations industrielles et en ressources humaines Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en informatique
Université du Québec à Montréal (avril 2005)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en enseignement secondaire Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en sociologie Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en géographie
Université du Québec à Trois-Rivières (octobre 2005)	Rapport d'évaluation des programmes de maîtrise et de doctorat en biophysique et biologie cellulaires Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en histoire Rapport d'évaluation du programme de doctorat de premier cycle en chiropratique
École de technologie supérieure (février 2006)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en génie de la construction Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en génie de la production automatisée
École nationale d'administration publique (septembre 2006)	Rapport d'évaluation du programme de maîtrise en administration publique, option pour analystes Rapport d'évaluation du programme de doctorat en administration publique
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (décembre 2006)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en travail social Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en psychoéducation Rapport d'évaluation du programme de maîtrise réseau en gestion de projet
Université McGill (juillet 2007)	Rapport d'évaluation du programme de baccalauréat en sciences de l'agriculture Rapport d'évaluation du programme de maîtrise en chirurgie buccale et maxillofaciale Rapport d'évaluation des programmes en génie chimique (tous les niveaux)